

3.1. S'engager pour de meilleures conditions de travail

Description
<p>En tant que responsable dans le domaine du travail social, on est soumis-es aux mêmes obligations que l'ensemble des professionnel-le-s du travail social. Il est compréhensible que, dans une position comportant beaucoup de responsabilités, le mandat de contrôle prenne rapidement beaucoup de place. Il est donc d'autant plus important d'en avoir conscience et d'y réfléchir régulièrement. De même que l'on s'engage auprès des collaborateur-ric-e-s pour les directives de l'institution, il faut aussi s'engager auprès des supérieur-e-s hiérarchiques ou organes responsables pour les intérêts des collaborateur-ric-e-s. Il faut être prêt-e à s'engager pour améliorer des conditions de travail insatisfaisantes, afin de permettre à toutes et à tous un travail de qualité et respectueux du Code de déontologie. En tant que professionnel-le-s du travail social, nous disposons des outils et des arguments pour montrer ce qui est nécessaire. Il s'agit donc de l'exiger des responsables et de l'imposer.</p>
Conditions
<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de s'engager politiquement pour les principes du travail social et d'améliorer les conditions de travail • Connaissance des principes déontologiques
Potentiels effets positifs
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de sa propre position • Les professionnel-le-s s'engagent aussi pour les intérêts de leur responsable • Moins de fluctuation • Suppression des hiérarchies
Potentielles difficultés
<ul style="list-style-type: none"> • Peur de perdre sa propre position • Incertitude concernant le maintien des acquis obtenus jusqu'ici • Incompréhension des supérieur-e-s hiérarchiques et organes responsables
Liens
<ul style="list-style-type: none"> • Code de déontologie du travail social en Suisse